

ouvriers de plus de 54 ans, qui peuvent prouver que, depuis 15 ans, ils ont travaillé dans l'industrie du textile durant au moins 10 ans et aussi, au moyen d'un certificat du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qu'il n'existe dans la localité aucun emploi leur convenant, seront admissibles jusqu'à l'âge de 65 ans à ce régime de pré-retraite. Les prestations sont établies en fonction de leur revenu moyen pendant qu'ils travaillaient dans l'industrie jusqu'à concurrence de \$75 par semaine et qui comporte une clause d'indexation semblable à celle du Régime de pensions du Canada.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, le bill C-215 me fournit l'occasion de faire des observations sur la situation qui existe actuellement dans l'industrie textile.

Je n'ai pas l'intention de parler très longuement, car je sais que certains membres de mon parti veulent également participer à ce débat.

Je crois que sans partager entièrement l'enthousiasme du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet des résultats qui découleront de cette mesure, nous allons quand même lui accorder notre appui, car nous ne voulons pas être accusés de faire de l'obstruction et de rendre la situation plus difficile à l'industrie textile.

Il y a longtemps, monsieur l'Orateur, que la question de l'industrie textile a été portée à l'attention de la Chambre, et il est malheureux de constater que le gouvernement ait tellement tardé à prendre les mesures nécessaires pour régler ce problème.

Je citerai tout à l'heure des instances qui ont été faites au ministre et au gouvernement et qui ont été laissées en suspens, ou considérées comme futiles.

Si l'industrie textile est actuellement en proie à un marasme incroyable, c'est que le gouvernement n'a pas pris sa responsabilité et a traité cette industrie avec indifférence.

La longue association que j'ai eue avec les ouvriers de l'industrie textile et l'importance de cette industrie dans ma circonscription m'obligent à employer un langage un peu dur à l'endroit du gouvernement et de mon honorable ami, député de Drummond et ministre de l'Industrie et du Commerce. Je ne voudrais pas qu'il croie que mes remarques visent à l'offenser. Je m'adresse à lui en sa qualité de ministre de l'Industrie et du Commerce et de représentant d'une circonscription, où l'industrie textile joue un rôle très important.

Je n'hésite pas, monsieur l'Orateur, à dire que le gouvernement a failli à sa tâche, a manqué à son devoir envers les fabricants, les industriels, les employeurs, les employés bref, envers l'industrie textile en général. Cette industrie, monsieur l'Orateur, dans les périodes d'urgence que nous avons traversées dans le passé, a joué un rôle très important, et n'eût été l'effort surhumain des ouvriers de cette industrie pendant la dernière guerre, l'histoire de nos forces armées outre-mer aurait sûrement été tout à fait différente.

A cause de ses accomplissements passés, cette industrie méritait une meilleure attention, et c'est avec regret que je dis au ministre que son gouvernement a lamentablement failli à son devoir.

Monsieur l'Orateur, les propos qu'a tenus lundi dernier l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) ne seront pas sans susciter un certain pessimisme dans l'industrie textile, aussi bien que chez les ouvriers de cette industrie. On lit, par exemple, à la page 2507 du compte rendu officiel des débats, ce que le ministre du Travail disait:

Il faut une bonne dose de courage au ministre de l'Industrie et du Commerce pour dire à l'industrie textile du Québec: Vous devrez rationaliser l'industrie si vous voulez survivre, accepter l'automation et le progrès technologique.

Monsieur l'Orateur, je ne puis que faire l'observation suivante: le ministre du Travail a fait des observations irréfléchies, ou il a parlé de choses qu'il ne connaît pas.

• (12.30 p.m.)

L'industrie textile, depuis le dernier conflit mondial, a amélioré sensiblement sa machinerie. Elle a dépensé des millions de dollars pour se tenir à la page et elle offre les mêmes possibilités technologiques que dans les autres industries. Et il est regrettable que l'honorable ministre du Travail en vienne presque à insulter les ouvriers de l'industrie textile et les fabricants de produits textiles, en leur disant qu'ils traînent la patte et qu'ils ne savent pas tenir le pas avec le progrès.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre du Travail aurait dû se renseigner avant de faire de telles déclarations.

Et il continue, comme on peut le lire à la page 2507 du hansard du lundi 18 janvier:

Vous devez nous laisser vous aider à rationaliser votre industrie, même si 50 p. 100 de vos travailleurs doivent être congédiés pour toujours.

Voici qu'au moins 50 p. 100 de l'effectif ouvrier de l'industrie textile se voit maintenant éliminé.

Il est regrettable que de telles déclarations viennent semer la panique, tant chez les ouvriers que chez les employeurs de l'industrie textile.

Et je poursuis la citation:

Il faut parfois un certain courage pour créer du chômage. Nous avons créé du chômage dans l'industrie textile et, dans le cadre de l'automation et de la rationalisation, nous en créerons probablement, d'une manière temporaire, dans d'autres industries.

Monsieur l'Orateur, nous sommes donc maintenant en droit de nous demander si, une fois cette mesure mise en vigueur au sein de l'industrie textile, d'autres industries ne subiront pas le même sort, et si le gouvernement n'en prendra pas le contrôle.

Je crois, monsieur l'Orateur, que nous avons la preuve que le gouvernement actuel veut étendre son emprise à toutes les industries, en commençant par celle-ci. Cela est bien regrettable, et j'espère qu'avant d'aller plus loin, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce voudra considérer de nouveau ses projets.

Monsieur l'Orateur, quand on parle de l'industrie textile, on ne parle pas d'une industrie quelconque, mais d'une industrie qui fournit des emplois par milliers.

La première fabrique de produits textiles a été établie dans la province de Québec en 1827. Aujourd'hui, cette